



Assurance obsèques valable à l'étranger ?

Par **aguline**, le **14/05/2016** à **10:58**

Bonjour à tous,

Je vous explique ma situation, j'ai souscrit l'an dernier une assurance obseques. À ce moment là, j'habitais en France. Maintenant, je m'apprête à partir en Espagne pour y vivre.

Ma question est la suivante : Mon contrat sera t-il toujours valable ? Cela change t-il quelque chose pour la remise du capital à mon bénéficiaire désigné ?

L'agence dans laquelle j'ai souscrite est fermée pendant une semaine et j'ai besoin d'une réponse assez rapide !

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **Tisuisse**, le **14/05/2016** à **11:16**

Bonjour,

Relisez, ou plutôt, lisez votre contrat, c'est marqué dessus.

Par **calinette52**, le **14/05/2016** à **11:40**

Bonjour Aguline,

Dans la compagnie où je travaille, pour les Français résidant à l'étranger et qui y reste plus de trois mois sans venir en France, il est impossible de souscrire une assurance obsèques (en gros, il faut revenir en France chaque trimestre pour être sûr de pouvoir bénéficier du capital). Après, je sais que certaines compagnies le font sous réserve que vous soyez titulaire d'un compte en France ainsi que d'une adresse à votre nom. (À voir comment cela se passe pour le rapatriement du corps de l'étranger vers la France...)

Chaque assureur a des clauses différentes à ce sujet, donc dans tous les cas, comme le conseille Tisuisse, lisez bien votre contrat = il y a forcément une clause prévue à cet effet !

Personnellement, ayant déjà eu des cas tendancieux dus aux souscriptions à l'étranger, je vous conseillerais de procéder au rachat de votre convention obsèques (voir modalités : <http://www.lassurance-obseques.fr/guide-pratique/rachat-assurance-obseques/> et éventuellement en souscrire une autre dans le pays où vous allez vivre. Cela me paraît plus sage. À vous de voir ! [smile3]

Cordialement